

Politique de gouverne – Conseil d'éducation du DSFNO

Catégorie : 1 – Processus de gouvernance

Numéro : 1.1

Titre : Style de gouvernance

Adoptée : 13 juin 2006

Révisée : 13 janvier 2026

Page 1 de 2

Énoncé de la politique :

Afin de mieux s'acquitter de sa responsabilité de gouverner, le Conseil :

- Oriente sa vision sur les fins plutôt que sur les moyens;
- Favorise la diversité des opinions;
- Privilégie un leadership stratégique aux détails administratifs;
- Définit clairement le rôle du Conseil et celui de la direction générale;
- Prend des décisions collectivement et solidairement plutôt qu'individuellement;
- S'oriente vers l'avenir plutôt que sur le passé et le présent;
- Préfère la démarche proactive à la démarche réactive.

En conséquence, le Conseil :

- 1.1.1 Cerne dès le départ les priorités générales du Conseil et revoit de façon triennale son plan stratégique.
- 1.1.2 Examine régulièrement ses pratiques de gouvernance et de façon plus formelle chaque année.
- 1.1.3 Prévoit un plan de perfectionnement pour les conseillers et une session d'orientation et de formation pour les nouveaux membres.
- 1.1.4 Établit des politiques de fonctionnement et mesure l'efficacité de celles-ci par rapport aux résultats attendus.

Catégorie : 1 – Processus de gouvernance

Numéro : 1.1

Titre : Style de gouvernance

Adoptée : 13 juin 2006

Révisée : 13 janvier 2026

Page 2 de 2

1.1.4.1 Qu'il soit entendu que le Conseil a la liberté d'évaluer ses politiques en tout temps et selon la méthode qu'il juge la plus appropriée, quoiqu'il préfère parfois le faire selon un calendrier préétabli.

1.1.5 Détermine des orientations et établit des politiques qui sont conformes à sa mission, à sa vision, à ses valeurs ainsi qu'aux priorités énoncées dans son plan stratégique.

1.1.6 Soucieux des responsabilités de chaque conseiller envers le District scolaire francophone du Nord-Ouest, ne permet à aucun de ses membres ou de ses comités de le gêner dans la réalisation de ses engagements.

1.1.7 Encourage chaque membre de l'équipe à se responsabiliser. L'excellence du processus de gouverne appartient au Conseil. Ce dernier a tout avantage à profiter de l'expertise de chaque conseiller, sans toutefois substituer les valeurs du Conseil à des valeurs individuelles.

1.1.8 Travaille en partenariat avec la direction générale, le personnel, les élèves, les parents et la communauté.